

## DELIBERATION CFVU-065-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 31 Août 2021,**

**Objet de la délibération : FSDIE D3 – PROJET : Concert & Tremplin Musique Électronique**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 6 septembre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

**Christian ROBLÉDO**

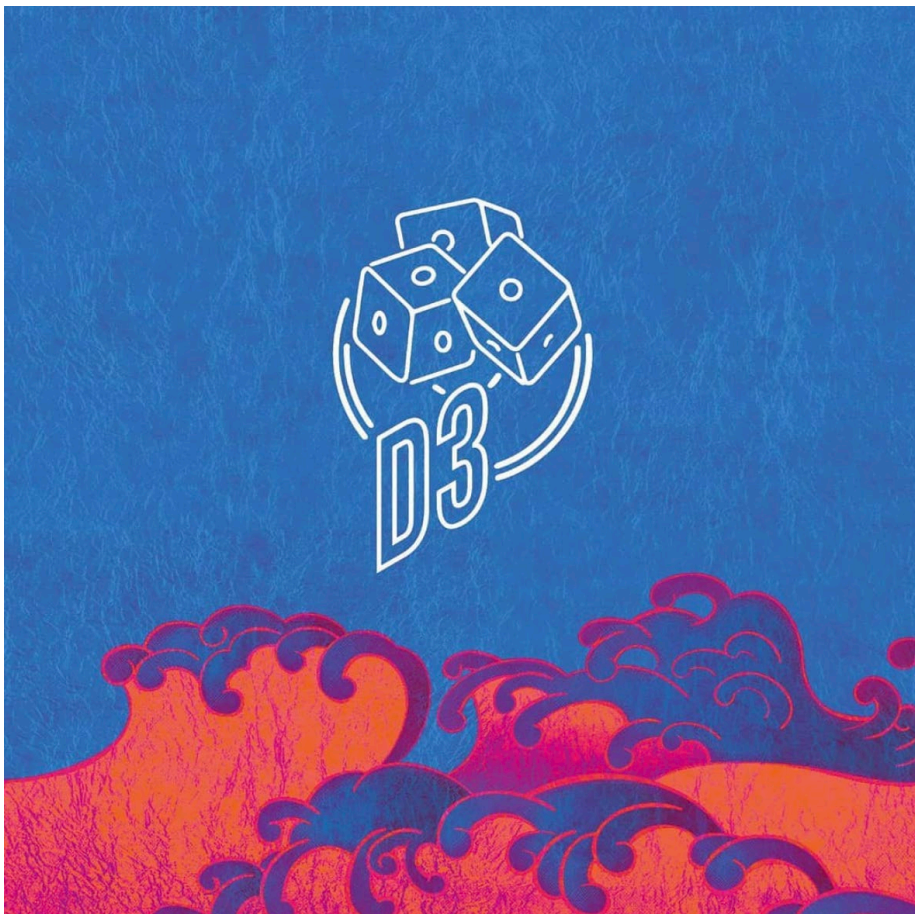
*Président de  
l'Université d'Angers*

**Signé le 7 septembre  
2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 7 septembre 2021**

### 3. Présentation des projets étudiants



| **ASSOCIATION** : D3

**PROJET** : Concert et tremplin musique électronique

**DATE** : 17 septembre 2021 | **LIEU** : La Péniche, Angers

**NOMBRE D'ÉTUDIANT.E.S PARTICIPANT** : 200-250

| **COÛT TOTAL DU PROJET** : 4 343 €

**MONTANT FSDIE SOLLICITÉ** : 1 600 € (37%)

| **OBJECTIF DU PROJET** :

- Faire découvrir la musique électronique et mettre en avant de jeunes artistes de la scène locale

# 3. Présentation des projets étudiants

D3 – PROJET : Concert & Tremplin Musique Électronique



## OBJECTIFS DU PROJET :

- Faire découvrir la musique électronique auprès des étudiants avec une direction artistique soignée
- Proposer un artiste réputé jamais vu sur Angers (Mézigue)
- Tremplin pour de Jeunes Artistes
- Mettre en avant la scène locale et régional
- Proposer un show immersif avec une scénographie originale
- Proposer le concept de deux salles /deux ambiances assez rare sur Angers



## DESCRIPTIFS ET DÉROULÉ DU PROJET :

- Événement sonore sur une péniche de 22h à 4h
- 6 artistes invités dont une tête d'affiche
- Salle du haut, axée chill out avec deux artistes locaux
- Salle du bas plus axée House avec la tête d'affiche
- Scénographie avec écran et Vijing dans la salle du bas

# 3. Présentation des projets étudiants

## D3 – PROJET : Concert & Tremplin Musique Électronique

### | ACTIONS DE PRÉVENTION ENVISAGÉES :

*Les mesures sanitaires en cours seront rappelées lors de l'évènement (port du masque, lavage des mains, etc.) et du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des participant.e.s.*

- Mise à disposition de bouchons d'oreilles
- Livrets à disposition sur la prévention de consommation de drogues

### | ACTIONS ENVISAGÉES POUR FAIRE CONNAÎTRE LE PROJET AVANT/APRÈS :

- Travail avec notre graphiste sur toute la communication réseau de l'évènement
- Communication Instagram
- Communication Facebook (Avec pub sponsorisées)
- Vidéastes / Photographes pour un album photo et aftermovie pour l'après évènement

# 3. Présentation des projets étudiants

D3 – PROJET : Concert & Tremplin Musique Électronique

## Budget Prévisionnel

DÉPENSES			RECETTES		
Nature de la dépense	Montant		Nature de la recette	Montant	
	en euros	%		en euros	%
Graphisme	100	2%	Ventes tickets (250)	2500	57%
Système son	100	2%	Trésorie asso	243	6%
Mezigue (+ VHR)	3223	74%	Subvention FSDIE	1600	37%
BAM	30	1%			
Seed	30	1%			
Bernours	30	1%			
Pub Facebook	50	1%			
Lumières / Scénographie	450	10%			
Catering	80	2%			
Photographe / Vidéaste	250	6%			
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>4343</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4343</b>	<b>100%</b>

**POUR VOTE**